

*Affiché et transmis aux élus le 21 mars 2019*

L'an deux mil dix-neuf, le douze mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation accompagnée d'une note de synthèse décrivant l'ordre du jour et adressée au moins cinq jours francs avant la présente séance, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Bernard LEBEAU, Maire. Conformément à la loi, la séance était publique.

Nombre de membres du Conseil Municipal : 25

Date de convocation : 5 mars 2019

**Étaient présents** : LEBEAU Bernard, BERTRAND Gilles, POULIN Marie-Odile, GORON Gérard, FERAND Christine, TROLARD Ludovic, SICARD Solange, LE BOSCO Pascal, LEROUX Muriel, GAUTIER Jean-Claude, CHATELIER Patrick, CHATAL Paul, BESLE Rémi, MEZIERE Aurélie, ANNAIX Alain, GAUDIN Vincent, LE BIHAN Yannick, HALNA DU FRETAY Véronique, GRAYO Cécile.

**Absents excusés** : KUHN de CHIZELLE Sylvie donne tout pouvoir à POULIN Marie-Odile, COISCAUD Marie donne tout pouvoir à SICARD Solange, DAZZAN Sonia donne tout pouvoir à CHATAL Paul, LEMONNIER Carine donne tout pouvoir à LEBEAU Bernard, GUERET Marion, COURTOIS Angélique.

BERTRAND Gilles est nommé secrétaire de séance.

Le procès-verbal du **conseil municipal du 12 février 2019** est approuvé à l'unanimité.

## I - PATRIMOINE COMMUNAL

### Cession d'un chemin communal au Bas Trémard

Lors de la séance du 20 décembre 2018, le conseil municipal a approuvé le principe de cession d'un chemin communal au Bas Trémard à un riverain dont ce chemin scinde en deux sa propriété. L'enquête publique n'étant pas nécessaire, le conseil municipal est invité à approuver les conditions de cette cession.

Il est proposé de fixer le prix de vente à 1 € / m<sup>2</sup> et de mettre les frais (arpentage, bornage, acte...) à la charge des acquéreurs.

#### Après en avoir délibéré, le conseil :

- APPROUVE le principe de la cession d'un chemin communal d'environ 160 m<sup>2</sup> à M. STRUILLOU et Mme FLEURY, propriétaires des parcelles entourant ce chemin
- FIXE le prix de vente à 1 € / m<sup>2</sup>, les frais de bornage, d'arpentage et d'acte sont à la charge des acquéreurs
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération est **APPROUVEE** par 23 voix POUR, à l'unanimité.

### Cession d'un délaissé communal à la Mignonnais

Lors de la séance du 20 décembre 2018, le conseil municipal a approuvé le principe de cession à la Mignonnais d'un délaissé de voie communale scindant la propriété d'un riverain en deux entités foncières. L'enquête publique n'étant pas nécessaire, le conseil municipal est invité à approuver les conditions de cette cession.

Il est proposé de fixer le prix de vente à 1 € / m<sup>2</sup> et de mettre les frais (arpentage, bornage, acte...) à la charge de l'acquéreur.

#### Après en avoir délibéré, le conseil :

- APPROUVE le principe de la cession d'un délaissé communal à Mme de BOISANGER, propriétaire des parcelles cadastrées YE 147 et YE 36 entourant ce délaissé
- FIXE le prix de vente à 1 € / m<sup>2</sup>, les frais de bornage, d'arpentage et d'acte sont à la charge de l'acquéreur
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération est **APPROUVEE** par 23 voix POUR, à l'unanimité.

## II - RESSOURCES HUMAINES

### Tableau des effectifs

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Dans le cadre de l'organisation des temps de travail et des différents mouvements du personnel, il convient d'adapter les vacances de postes et emplois qui en découlent.

#### Modification de tableau des effectifs :

Les élus sont invités à supprimer les 21 vacances de postes suivantes :

- Adjoint d'animation territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe à 28h00
- Adjoint Technique Principal 2<sup>ème</sup> classe à 18h29
- Adjoint Technique Principal 2<sup>ème</sup> classe à 29h24
- Adjoint Technique Principal 2<sup>ème</sup> classe à 19h55
- Adjoint d'animation territorial à 22h00
- Rédacteur à 35h00
- Adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à 35h00
- Adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe à 35h00
- Adjoint administratif à 26h15
- Agent de maîtrise à 35h00
- Adjoint Technique Principal 2<sup>ème</sup> classe à 25h17
- Adjoint Technique Principal 2<sup>ème</sup> classe à 35h00
- Adjoint territorial du patrimoine à 28h00
- Agent de maîtrise à 35h00
- Adjoint administratif à 18h17
- Adjoint d'animation territorial à 16h16
- Adjoint administratif à 28h00
- Adjoint Technique à 35h00
- ATSEM principal de 2<sup>ème</sup> classe à 25h05
- Adjoint Technique à 20h55
- Adjoint administratif à 28h00

Filière	Cadre d'emploi	Cat.	Grade	Durée hebdomadaire de service
Filière territoriale Emploi fonctionnel	Directeur Général des Services (DGS)	A	DGS communes de 2 000 à 10 000 habitants	35h00
Filière territoriale Administrative	Attaché territorial	O	Attaché	35h00
Filière territoriale Technique	Ingénieur territorial (nouvelle grille)	A	Ingénieur principal	35h00
Filière territoriale Technique	Technicien territorial	B	Technicien	35h00
Filière territoriale Culturelle	Assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques-ACPB	B	Assistant de conservation principal de 1 <sup>ère</sup> classe	35h00

Filière territoriale Administrative	Adjoint administratif territorial-AAT	C	Adjoint administratif	32h00
Filière territoriale Administrative	Adjoint administratif territorial-AAT	C	Adjoint administratif	35h00
Filière territoriale Administrative	Adjoint administratif territorial-AAT	C	Adjoint administratif principal de 1 <sup>ème</sup> classe	35h00
Filière territoriale Administrative	Adjoint administratif territorial-AAT	C	Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	20h01
Filière territoriale Administrative	Adjoint administratif territorial-AAT	C	Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	35h00
Filière territoriale Administrative	Adjoint administratif territorial-AAT	C	Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	35h00
Filière territoriale Administrative	Adjoint administratif territorial-AAT	C	Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	35h00
Filière territoriale Administrative	Adjoint administratif territorial-AAT	C	Adjoint administratif	32h00
Filière territoriale Administrative	Adjoint administratif territorial-AAT	C	Adjoint administratif	28h00
Filière territoriale Administrative	Adjoint administratif territorial-AAT	C	Adjoint Administratif Principal 2 <sup>ème</sup> classe	18h17
Filière territoriale Technique	Adjoint technique territorial-ATT	C	Adjoint Technique	15h41
Filière territoriale Technique	Adjoint technique territorial-ATT	C	Adjoint Technique	17h30
Filière territoriale Technique	Adjoint technique territorial-ATT	C	Adjoint Technique	17h31
Filière territoriale Technique	Adjoint technique territorial-ATT	C	Adjoint Technique	19h08
Filière territoriale Technique	Adjoint technique territorial-ATT	C	Adjoint Technique	20h23
Filière territoriale Technique	Adjoint technique territorial-ATT	C	Adjoint Technique	20h53
Filière territoriale Technique	Adjoint technique territorial-ATT	C	Adjoint Technique	22h55
Filière territoriale Technique	Adjoint technique territorial-ATT	C	Adjoint Technique	23h31
Filière territoriale Technique	Adjoint technique territorial-ATT	C	Adjoint Technique	28h06
Filière territoriale Technique	Adjoint technique territorial-ATT	C	Adjoint Technique	35h00
Filière territoriale Technique	Adjoint technique territorial-ATT	C	Adjoint Technique Principal 2 <sup>ème</sup> classe	23h40
Filière territoriale Technique	Adjoint technique territorial-ATT	C	Adjoint Technique Principal 2 <sup>ème</sup> classe	27h30
Filière territoriale Technique	Adjoint technique territorial-ATT	C	Adjoint Technique Principal 2 <sup>ème</sup> classe	29h14
Filière territoriale Technique	Adjoint technique territorial-ATT	C	Adjoint technique	35h00
Filière territoriale Technique	Adjoint technique territorial-ATT	C	Adjoint technique	35h00
Filière territoriale Technique	Adjoint technique territorial-ATT	C	Adjoint technique principal de 1 <sup>ème</sup> classe	35h00
Filière territoriale Technique	Adjoint technique territorial-ATT	C	Adjoint Technique Principal 2 <sup>ème</sup> classe	35h00
Filière territoriale Technique	Adjoint technique territorial-ATT	C	Adjoint Technique Principal 2 <sup>ème</sup> classe	35h00
Filière territoriale Technique	Adjoint technique territorial-ATT	C	Adjoint technique principal de 1 <sup>ème</sup> classe	35h00
Filière territoriale Technique	Adjoint technique territorial-ATT	C	Adjoint Technique	18h29
Filière territoriale Technique	Adjoint technique territorial-ATT	C	Adjoint Technique	29h24
Filière territoriale Animation	Adjoint territorial d'animation-ATA	C	Adjoint d'animation territorial	23h51
Filière territoriale Animation	Adjoint territorial d'animation-ATA	C	Adjoint d'animation territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe	28h09
Filière territoriale Animation	Adjoint territorial d'animation-ATA	C	Adjoint d'animation territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe	35h00
Filière territoriale Animation	Adjoint territorial d'animation-ATA	C	Adjoint d'Animation Principal 2 <sup>ème</sup> classe	16h16
Filière territoriale Animation	Adjoint territorial d'animation-ATA	C	Adjoint d'animation territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe	35h00
Filière territoriale Culturelle	Adjoint territorial du patrimoine-ATP	C	Adjoint du Patrimoine Principal 2 <sup>ème</sup> classe	28h00
Filière territoriale Technique	Adjoint territorial Technique-ATT	C	Adjoint Technique	35h00
Filière territoriale Technique	Adjoint territorial Technique-ATT	C	Adjoint Technique	35h00
Filière territoriale Technique	Adjoint territorial Technique-ATT	C	Adjoint Technique	35h00
Filière territoriale Technique	Agent de maîtrise territorial-AM	C	Agent de Maîtrise	35h00

Filière territoriale Technique	Agent de maîtrise territorial-AM	C	Adjoint Technique Principal 2 <sup>ème</sup> classe	35h00
Filière territoriale Technique	Agent de maîtrise territorial-AM	C	Agent de Maîtrise Principal	35h00
Filière territoriale Technique	Agent de maîtrise territorial-AM	C	Agent de maîtrise	35h00
Filière territoriale Technique	Agent de maîtrise territorial-AM	C	Agent de maîtrise principal	35h00
Filière territoriale Médico-sociale	Agent territorial spécialisé des écoles maternelles - ATSEM	C	ATSEM principal de 1 <sup>ère</sup> classe	28h37
Filière territoriale Médico-sociale	Agent territorial spécialisé des écoles maternelles - ATSEM	C	ATSEM principal de 2 <sup>ème</sup> classe	26h16
Filière territoriale Médico-sociale	Agent territorial spécialisé des écoles maternelles - ATSEM	C	ASEM	25h00
Filière territoriale Médico-sociale	Agent territorial spécialisé des écoles maternelles - ATSEM	C	ASEM Principal 1 <sup>ère</sup> classe	25h05

### Après en avoir délibéré, le conseil :

- ACCEPTE de supprimer les postes présentés ci-dessus
- MODIFIE le tableau des effectifs en tenant compte des suppressions de postes
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération est **APPROUVEE** par 23 voix POUR, à l'unanimité.

### III - INDEMNITÉS DES ÉLUS

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, le montant maximal des indemnités de fonction a évolué du fait de l'augmentation de l'indice brut terminal de la fonction publique servant de base au calcul des indemnités de fonction, de 1022 à 1027. Ceci résulte de la réforme initiée par le Gouvernement dans le cadre du protocole Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR), applicable à la fonction publique territoriale, et entérinée par les décrets n° 2017-85 du 26 janvier 2017, n° 2017-1736 et 2017-1737 du 21 décembre 2017 (application au 1<sup>er</sup> janvier 2019). Le conseil municipal est invité à prendre en compte ces actualisations.

Fonction	Taux maximal (*)	Indemnités maximales	Indemnités actuelles	Indemnités fixées au 01.01.2019	Taux (*)
<u>Maire</u>	55	2 139,17	2 030,80	<u>2 077,72</u>	53,42
<u>Adjoint :</u>					
- Gilles Bertrand, Marie-Odile Poulin, Gérard Coron, Christine Ferand, Ludovic Trolard & Sylvie Kuhn de Chizelle	22	855,67 x 7 = 5 989,69	812,31 x 7 = 5 686,17	<u>830,78 x 6 = 4 984,68</u>	21,36
- Solange Sicard				<u>597,41</u>	15,36
<u>conseillers municipaux délégués :</u>					
Marie Coiscaud	6	233,36	228,09	<u>233,36</u>	6
<b>TOTAL</b>		<b>8 128,86</b>	<b>7 945,06</b>	<b>7 893,17</b>	

Bernard LEBEAU répond à Rémi BESLE qui s'interroge sur l'obligation d'augmenter les indemnités des élus que ces dernières se font de plein droit dans la mesure où elles sont calculées sur un indice qui augmente, passant de 1022 à 1027.

Paul CHATAL ne partage pas l'avis de Rémi BESLE même s'il le comprend car il explique que les maires des petites communes ont autant de dossiers et de soucis à gérer que les plus grosses communes dont les maires ont un nombre plus d'important d'élus et de services pour les soutenir.

Gilles BERTRAND explique que la loi fiscale ayant évoluée, l'augmentation de l'indemnité ne couvre pas les frais de déplacements réalisés mensuellement ni le temps consacré à ses différentes fonctions. Le Maire précise que les gilets jaunes manifestent, entre autre, contre les indemnités trop élevées accordées aux parlementaires, aux anciens ministres et anciens présidents, et non contre celles des

maires ; comme le prétend Rémi BESLE. Il ajoute qu'il faudrait instaurer un statut de l'élu local ; idée que partage Gilles BERTRAND afin que ce ne soit plus l'assemblée qui décide du montant alloué aux élus. Il s'inquiète que dans le futur, les collectivités auront de plus en plus de mal à trouver des élus. Gilles BERTRAND ajoute également que l'indemnité, en plus du temps consacré, tient compte de la responsabilité donnée à chaque élu.

**Après en avoir délibéré, le conseil :**

- DÉCIDE de fixer le montant des indemnités de fonction mensuelles aux élus sur la base de la rémunération afférente à l'indice 1027 du traitement des fonctionnaires
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération est **APPROUVEE** par 4 voix CONTRE et 19 voix POUR.

## IV – TRAVAUX VOIRIE URBANISME

### Entretien de la voirie communale

Des particuliers peuvent, par des actes involontaires, causer des désordres ponctuels présentant un risque sur la voirie communale (inondation, terre...). De ce fait, ils sont responsables du nettoyage de la route. Toutefois, si l'entretien n'est pas fait dans un délai suffisant, l'intervention des services communaux est demandée afin de remédier à ces problèmes.

Il est donc nécessaire de mettre un cadre réglementaire afin que la commune puisse répercuter le coût d'entretien aux particuliers. Le conseil municipal est invité à approuver les conditions tarifaires présentées.

Désignation	Tarif
Main d'œuvre (incluant le véhicule, l'outillage, le carburant et l'assurance)	30 € / heure
Chauffeur avec engin (camion benne, tracto-pelle)	45 € / heure

Bernard LEBEAU répond à Vincent GAUDIN s'interrogeant sur la nécessité de cette délibération, que la commune est dans l'obligation si elle souhaite se faire rembourser les frais engagés lorsqu'elle intervient pour nettoyer des routes salies par des particuliers, comme ce fut le cas très récemment.

Ludovic TROLARD précise que la commune peut prêter des panneaux annonçant une zone de travaux si nécessaire.

Le Maire répond à Vincent GAUDIN qui souhaite associer une démarche préventive afin de sensibiliser les habitants sur la destruction de haies, que des articles sont déjà parus dans plusieurs gazettes.

Gilles BERTRAND informe les élus que les tarifs ont été calqués sur ceux présents dans la convention que la commune a signée avec Redon Agglomération.

Ludovic TROLARD stipule que le monde agricole n'est pas le seul à être visé, les chantiers des particuliers peuvent également être concernés.

**Après en avoir délibéré, le conseil :**

- DÉCIDE de valider les tarifs présentés ci-dessus
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération est **APPROUVEE** par 1 abstention et 22 voix POUR.

## V – FINANCES COMMUNALES

### Débat d'orientation budgétaire

Le débat d'orientation budgétaire constitue la première étape du cycle budgétaire. Préalable au vote du budget primitif, il permet d'analyser l'évolution des charges de fonctionnement par rapport

aux ratios économiques et fiscaux, d'apprécier les recettes potentielles et d'estimer la marge de manœuvre et les capacités de financement des investissements projetés dans les années à venir.

Monsieur le maire fait une présentation démographique, économique, touristique de la commune.

La commune de Plessé connaît depuis 10 ans un fort développement démographique. Ces 5 dernières années, le taux d'augmentation est de plus de 2 % par an, celui du département de 1,3 % et celui national de 0,9 %.

Notre population est depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019 de 5 422 habitants. Plessé est la 2<sup>ème</sup> commune la plus peuplée de Redon Agglomération dont elle fait partie. La plus au sud des 31 communes, elle est en lien direct avec la métropole Nantes Saint-Nazaire. Plessé au sein du SCOT du Pays de Redon est un des 4 pôles relais ; ces derniers sont destinés à un développement ciblé fort, tant en matière d'habitat que de commerces ou d'installations d'entreprises. 66 % des actifs sortant de la commune se dirigent vers la métropole de Nantes. En terme de flux, Plessé fait partie intégrante de l'aire périurbaine de Nantes.

L'économie locale est basée essentiellement sur l'agriculture : 7 000 ha de surface agricole utile (SAU) dont plus de 35 % vers l'agriculture biologique. Les 80 fermes sont essentiellement tournées vers divers élevages. Les parts de productions laitières et de viande sont très majoritaires.

Le tissu artisanal est dense, principalement l'artisanat du bâtiment et de ses dérivés. Avec l'arrivée du numérique, de plus en plus d'activités professionnelles se pratiquent « à la maison ». Compte tenu de cette particularité, il est compliqué de le chiffrer précisément.

Depuis quelques années nous constatons un regain d'installation ou de reprises de commerces.

Le milieu médical est riche : 4 médecins généralistes, 3 cabinets d'infirmières libérales, ostéopathe, kinésithérapeute, 2 cabinets dentaires ouvriront courant 2019 ... Un projet de rassemblement vers un même lieu (pôle médical) est en réflexion avec tous les professionnels de santé.

Plusieurs activités de loisirs prospèrent. Il s'agit du karting du Lattay, de l'accrobranche au domaine de la Roche, du téléski au plan d'eau de Buhel, de la ferme équestre à Peslan, du camping à la ferme à la Piardière, de plusieurs gîtes sur toute la commune. D'autres sont en projet.

L'étang de Buhel dans son ensemble et outre le téléski offre de nombreuses possibilités d'activités : baignade, pêche, jeux et skate-park pour les enfants, parcours de santé, pique-nique et restauration rapide, promenade. 2 labellisations pour ce site sont attendues en 2019 : obtention du Pavillon Bleu et label pêche famille.

Le Domaine de la Roche (ancienne maison de retraite) est le siège social de la SPL la Roche qui œuvre dans l'accueil périscolaire, l'animation jeunesse sur Plessé et quatre autres communes. Ce site est voué à se développer fortement pour de nouvelles activités : événementiel privé ou public, hébergement, accueil de structures œuvrant pour la jeunesse et l'intergénérationnel (outil à Plessé...). L'ambition est d'en faire un lieu incontournable pour tout le territoire de Redon Agglomération mais également de toute la partie nord Loire du département.

La partie DSP Patrimoine de la SPL la Roche permet et permettra à la commune d'accueillir et développer des activités pour tout le territoire.

Gilles BERTRAND, adjoint aux finances, commente le document présenté à la commission des finances le 5 mars :

- Les charges à caractère général restent stables même si des efforts sont encore à faire notamment au niveau de l'énergie ; mise en place dans certains bâtiments communaux d'une gestion des fluides
- Les charges de personnel ont un peu diminué du fait du départ en retraite de quelques employés communaux
- Les recettes augmentent un peu notamment du fait de l'augmentation des dotations (dotation de solidarité rurale plus importante que la dotation globale de fonctionnement) et de l'augmentation de la population
- L'augmentation des permis de construire et du nombre de logements engendre en moyenne 30 000 à 40 000 € de recette supplémentaire, ce qui est une bonne nouvelle

- La capacité d'autofinancement est importante ; tant que l'épargne nette sera supérieure à 10 %, la commune aura la capacité d'investir.

Gilles BERTRAND précise que le budget assainissement pourra s'équilibrer avec une surtaxe plus faible (aujourd'hui elle est de 2.20 €), ce qu'il proposera lors du vote du budget.

Rémi BESLE aurait souhaité avoir accès à toutes les lignes comptables car il est pour lui difficile de se positionner avec des montants généraux. Il aimerait connaître la marge de manœuvre communale concernant les investissements prévus et leurs priorités.

Pour répondre à Rémi BESLE, le Maire retrace plusieurs aspects des finances communales :

- L'environnement général, le contexte socio-économique :

Les principales recettes de fonctionnement poursuivent leur évolution favorable. La revalorisation annuelle des bases et la croissance de la population impactent les produits fiscaux. Par ailleurs, malgré la baisse continue de la dotation générale de fonctionnement depuis plusieurs années, d'autres dotations, et notamment la dotation de solidarité rurale, compensent de manière très avantageuse (- 145 672 € de DGF depuis 2012, + 366 021 € de DSR depuis 2012).

- Les tendances des finances locales, évolution des masses budgétaires et des principaux agrégats :

Les résultats de l'exercice écoulé sont tout à fait satisfaisants et récompensent les efforts de réduction de charges réalisés par la commune (- 6 % par rapport à 2017). L'annuité de la dette a baissé ces dernières années. Compte tenu du développement souhaité, notre commune sera en capacité d'investir sans compromettre nos finances.

Compte tenu des résultats 2018, le niveau très favorable de l'épargne brute dégagée induit une très bonne capacité de désendettement par la commune. En effet, il faudrait à la commune 3,8 années pour rembourser intégralement le capital de sa dette, si la collectivité y consacrait la totalité de son épargne. Plus une collectivité dégage de l'épargne, plus elle pourra rembourser rapidement sa dette. L'indicateur de désendettement de Plessé est bien inférieur au seuil limite (10 années) et au seuil critique (15 années).

- Les perspectives budgétaires, les grandes orientations de la politique budgétaire :

Orientation et objectifs à rappeler : ne pas toucher aux taux d'imposition, diminuer l'encours de la dette, poursuivre la stagnation des dépenses de fonctionnement. Ce qui est effectif pour notre commune. Ces objectifs atteints avec des finances très saines offrent des perspectives ambitieuses.

Programme des investissements possibles sans concourir à l'emprunt en 2019 : étude et programme d'une salle polyvalente et d'hébergements au Domaine de la Roche, sécurisation des entrées d'agglomération route d'Avessac, route du Plessis et Saint Clair, mise aux normes d'accessibilité de la salle René Havard, étude du renouvellement urbain et pôle santé, gestion technique des bâtiments, vidéo-protection, participation à l'éolien, réserve foncière, aménagements des sanitaires à Buhel et à l'école de la Ronde.

Bernard LEBEAU estime qu'avoir de tels résultats est le fruit d'une très bonne gestion des finances et remercie les agents et les élus pour leur grande implication. Il précise qu'à Plessé il y a un agent des services techniques pour 500 habitants alors que dans d'autres communes voisines la moyenne est d'un agent pour 350 habitants.

Bernard LEBEAU répond à Vincent GAUDIN qui demande la programmation et les priorités des travaux prévus dans l'avenir, que l'accent va être mis sur la sécurisation des agglomérations afin de poursuivre le programme déjà engagé (route de Savenay) par l'aménagement de la route du Plessis avec des voies douces, Saint-Clair et la route d'Avessac au niveau du lotissement de Malagué.

Il ajoute que la commune s'est inscrite en 2017 dans un contrat de ruralité pour 2 500 000 € pour le Domaine de la Roche et 800 000 € pour le renouvellement urbain.

Rémi BESLE prétend qu'il y a une forte probabilité d'une augmentation des charges de personnel. Bernard LEBEAU lui répond que son affirmation ne repose sur aucun élément fondé.

Gilles BERTRAND rajoute qu'il a été voté un budget de 1 855 735 € pour les dépenses de personnels l'an passé et que du fait de départs en retraite, le budget voté ne sera pas atteint. Les charges de personnel prévues en 2019 sont comparables à celles réalisées en 2017 soit 1 612 144 €.

Vincent GAUDIN demande quelles seront les conséquences du transfert de certaines charges à Redon Agglomération sur les dépenses à caractère général comme l'instruction de l'urbanisme ou la compétence eau et assainissement. Gilles BERTRAND lui répond que pour l'urbanisme il ne s'agit pas d'une compétence obligatoire mais d'une mutualisation des services. Concernant la compétence eau et assainissement, le budget dans son intégralité est transféré à Redon agglomération.

Patrick CHATELIER aimerait qu'il soit prévu dans la réserve foncière, l'achat de bande de terrain pour servir de chemin ou de partie piétonne.

#### **Après en avoir délibéré, le conseil :**

- DECIDE d'approuver le Débat d'Orientation Budgétaire concernant l'exercice 2019
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération est **APPROUVEE** par 23 voix POUR, à l'unanimité.

#### **PARTAGE d'INFORMATIONS**

---

- Prochains conseils municipaux : Mardi 9 avril
- Formation des élus : document distribué en début de conseil
- Mercredi 27 mars : Réunion publique à 20h00 à la salle René Havard : présentation de la synthèse de la concertation ABC par le bureau d'étude
- Recrutement pour le poste de DGS : le candidat a été retenu, il devrait arriver début mai
- Recrutement d'un directeur des services techniques et d'un agent de voirie en cours
- Consultation d'appel d'offres en cours pour l'aménagement de la Roche (couleurs)
- Compte rendu des réunions dans le cadre du Grand Débat

Un débat est ouvert sur la mise en place de la dématérialisation de certains services publics

La séance est levée à 22h00.

Le Maire,  
**Bernard LEBEAU**

Le Secrétaire de séance,  
**Gilles BERTRAND**